

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/03

**Objet : Révision du cahier des charges relatif aux conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon**

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

#### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRENARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEUD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

#### Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER  
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT  
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

#### Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

### **Exposé des motifs :**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.D.E.S.E.P. va doter les nouvelles plages de Serre-Ponçon de bâtiments d'aisance et de poste de secours. Ainsi, 4 bâtiments seront réalisés pour la période estivale 2015 en déclinant directement le cahier des charges relatif aux conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon : 1 bâtiment d'un seul tenant avec sanitaires et poste de secours à Savin'Plage, 1 bâtiment « poste de secours » à la plage des Trémouilles complété par 1 bâtiment « sanitaires » au niveau du parking et 1 bâtiment « poste de secours et local attenant » à Bois vieux.

Ces nouveaux projets permettent d'abonder le référentiel architectural du cahier des charges susvisé et annexé à la convention « cadre » souscrite avec E.D.F. le 16 juin 2008. Le Président rappelle que ce référentiel a fait l'objet, à la demande du service territorial de l'architecture et du patrimoine, d'une étude souscrite auprès d'un architecte de la construction en bois. La réalisation des quatre bâtiments publics dévolus au fonctionnement de plages constitue aussi l'opportunité de compléter intelligemment l'étude initiale en fonction des adaptations directement issues de la construction de la « cabane des pêcheurs », aux Eygoires.

Ce principe est d'autant plus légitime que l'établissement public a de nouveau missionné par contrat de maîtrise d'œuvre l'architecte déjà engagé à des fins d'accompagnement de la rédaction du cahier des charges.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La convention « cadre » souscrite entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. le 16 juin 2008, et son annexe relative aux conditions d'occupation du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon,

**CONSIDERANT :**

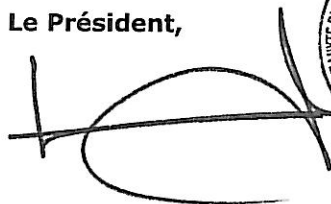
- Les constructions projetées sur les Communes de Savines-le-Lac, Chorges et Rousset,
- Les diverses propositions techniques formalisées en la matière par l'architecte des projets et les services du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- L'intérêt d'intégrer ces nouvelles propositions techniques au cahier des charges susvisé,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :**

- **APPROUVE** le descriptif technique des clauses architecturales attendues sur les rives non urbanisées du lac de Serre-Ponçon,
- **INVITE** le Président à adosser à ce descriptif, les schémas et plans explicatifs qui permettront une meilleure compréhension du cahier des charges,
- **ENCOURAGE** d'ores et déjà les pétitionnaires ou bénéficiaires de demandes d'AOT à s'inspirer de ce document pour l'élaboration de leurs éventuels projets constructifs.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Victor BERENGUEL**

